



**MINISTÈRE
DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION,**
en charge de la protection sociale généralisée

COMMUNIQUE DE PRESSE

Objet : Création de deux structures pour femmes et mineurs victimes de violence

En Polynésie française, chaque année :

- près de 1 500 femmes sont victimes de violences criminelles ou délictuelles. Chaque jour, 4 femmes sont victimes d'un acte violent connu des services de police et de gendarmerie.
- en moyenne 2 000 enfants font l'objet de mesure de protection judiciaire. 60% sont des enfants suivis pour violences physiques et sexuelles. Les violences faites aux enfants, ont des conséquences catastrophiques à court, moyen et long terme sur leur santé physique et psychique. Les conséquences sociales à long terme le sont également, car elles constituent le départ d'un véritable cycle d'échec et de violence (échecs scolaires, conduites addictives – tabac, alcool, drogues - marginalisation, isolement social, exclusion, délinquance).

Le nombre de victimes de violences, augmente depuis plusieurs années et la tendance est à la hausse pour 2019.

Face à ces constats alarmants, le Conseil de Prévention de la Délinquance en Polynésie française (C.P.D.P.F) co-présidé par le Haut-commissaire, le Président du Pays et le Procureur Général ont arrêté un plan de prévention de la délinquance 2018-2020 qui s'articulent autour de 4 priorités dont celle d'améliorer la prévention des violences intrafamiliales visant le développement des prises en charge médico-judiciaire des victimes.

Le Ministère de la Santé en collaboration avec le Procureur Général ont travaillé de concert afin de permettre la réalisation de 2 établissements d'accompagnement en faveur des femmes et des mineurs victimes de violences, regroupant les milieux sanitaire et judiciaire.

La structure dénommée **TUIAU TAMA** destinée aux mineurs offrira un accueil dans un milieu sécurisant, spécialisé et protégé. Elle assurera un accompagnement pluridisciplinaire au plus près de l'événement traumatique afin de faciliter les procédures judiciaires. Pour ce faire, elle travaillera en relais direct avec les professionnels de la santé, de la justice et de l'action sociale.

TUIAU TAMA sera équipé d'un matériel d'enregistrement professionnel permettant à l'équipe pluridisciplinaire (enquêteurs, magistrats, médecins, psychologues), de réaliser des auditions de mineurs victimes « afin d'éviter que l'enfant ne répète ses dires, parce que redire c'est revivre, et pour que ce ne soit pas cet enfant vulnérable, blessé qui aille à la rencontre des divers professionnels compétents mais que ce soit ces professionnels qui viennent vers l'enfant ».

L'établissement nommé **TUIAU a HINE**, quant à lui, accueillera les femmes.

Les équipes pluridisciplinaires offriront un espace d'écoute, de parole, de soins adaptés, mais aussi un espace de conseil et d'accompagnement dans les différentes démarches administratives et judiciaires. Les femmes seront accompagnées et aidées suivant leurs problématiques dans un lieu unique.

Cet accompagnement global permettra d'assister la femme dans les différentes étapes de son parcours de sortie des violences. La structure sera amenée à travailler avec le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) et l'Association Polyvalente d'Actions Judiciaires (APAJ) ou avec d'autres associations.

Ces 2 établissements disposeront d'un personnel qualifié parmi lesquels : médecins (pédiatre, gynécologue, généraliste), sage-femme, psychologue spécialisé

Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 17h et le samedi de 7h à 12h, en continu, ils offriront un accueil confidentiel et sécurisé. Ils seront implantés dans un espace proche de l'hôpital. La proximité géographique et le lien technique rapide avec les soins spécialisés offerts par l'hôpital sont un élément essentiel de la qualité et de la pertinence de ce projet.

Ces deux établissements seront gérés par une association.

NB : TUIAU signifie « accompagner, conduire, prendre par la main »,

TAMA signifie « enfants »

HINE signifie « femme »